

G.M.B./NG.F.-3-1181.-

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRI-  
CULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-  
TRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 62/II5 / du 29/OI/1982  
portant promotion au titre de l'année  
1981 de Monsieur DOS SANTOS Gabriel,  
Ingénieur en Chef d'Agriculture de  
2° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V - S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des  
Fonctionnaires ;  
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3/3/60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;  
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février  
1962 portant statut général des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5/7/62 portant nomination  
et révocation des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 65/170/FP-8E du 25 Juin 1965 règlemen-  
tant l'avancement des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant  
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Dé-  
cret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;  
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux  
intérim des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-  
blocage des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 62/II4 du 29/OI/1982 portant in-  
scription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des  
Fonctionnaires des cadres de la catégorie A des Services Techni-  
ques (Agriculture).

D.F.P.

D.B.

D.C.F.

DECRETE

.../...

Article 1er. Monsieur DOS SANTOS Gabriel, Ingénieur en Chef d'Agriculture de 2<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville est promu au 3<sup>e</sup> échelon de son grade au titre de l'année 1981 pour compter du 23 Mars 1981.

Article 2. Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA,

Le Ministre des Finances,

ITYHI OSSETOUMBAoundzou.-

Brazzaville, le 29 Janvier

1982

Le Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBE MATSIDNA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC .....	2
- SGCM/BC.....	2
- DGTFP/DFP.....	4
- D.B.....	2
- D.C.F.....	2
- M.A.E.....	2
- S.B.A.E.....	2
- DAAF/DOSSIER.....	4
- D.A.....	2
- INTERESSE.....	1